

SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES

Date des élections: 26 juillet 1984

But de la consultation

Renouvellement de tous les représentants de l'Assemblée à la suite de la dissolution anticipée du Parlement. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en décembre 1979.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Saint-Vincent-et-Grenadines, l'Assemblée, comprend 13 représentants élus et 6 sénateurs. Les sénateurs sont nommés par le Gouverneur général, quatre d'entre eux sur avis du Premier Ministre et les deux autres sur avis du chef de l'Opposition. La durée normale de la législature est de 5 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen du Commonwealth âgé de 18 ans révolus et ayant eu un domicile ou une résidence à Saint-Vincent-et-Grenadines pendant les 12 mois précédant l'élection. Sont privés du droit de vote les aliénés mentaux, les personnes condamnées à mort ou purgeant une peine de prison supérieure à 12 mois ou ayant fait acte d'allégeance à un Etat étranger.

Les listes électorales sont révisées chaque année. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible tout électeur âgé de 21 ans révolus et sachant parler et lire couramment l'anglais; ne sont pas éligibles les juges de la Cour suprême, les personnes exerçant une fonction publique ou ayant un intérêt dans un contrat conclu avec l'Etat, les membres des forces armées ou de la police et les faillis non réhabilités. Les ministres du culte peuvent être sénateurs mais non représentants.

Chaque candidature doit être appuyée par six électeurs inscrits dans la circonscription. Il n'est pas nécessaire que le candidat soit présenté par un parti. Le candidat verse une caution d'environ US\$45 qui lui est remboursée s'il obtient au moins un huitième des suffrages valablement exprimés.

Saint-Vincent-et-Grenadines est divisée en 13 circonscriptions électorales qui élisent chacune un représentant. L'élection se fait au scrutin majoritaire simple à un tour. En cas de vacance, une élection ou une nomination intervient dans les 90 jours.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les principaux partis qui briguaient les 13 sièges de représentants étaient le parti au pouvoir, Parti travailliste de Saint-Vincent (SVLP) dirigé par le Premier Ministre sortant Milton Cato et le Parti démocratique national (NDP) conduit par M. James Mitchell; le

NDP était dans l'opposition depuis 10 ans. Les deux partis ont présenté des candidats dans toutes les circonscriptions. La campagne électorale, qui a duré cinq semaines, a été marquée par un débat sur la fiscalité, par une condamnation pour outrage au tribunal prononcée contre le Procureur général et par un incident au cours duquel un haut fonctionnaire tira sur quelqu'un mais n'a été arrêté inexplicablement que beaucoup plus **tard**.

Le jour du scrutin, le NDP centriste a obtenu neuf sièges contre deux au total lors des précédentes élections, le SVLP conservateur remportant le reste des sièges. M. Mitchell est devenu Premier Ministre et a nommé un Cabinet de sept membres.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges de représentants à l'Assemblée

Nombre d'électeurs inscrits.	47 863
Votants.	42 507 (88,8%)
Bulletins blancs ou nuls.	298
Suffrages valablement exprimés.	42 209

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	°	Nombre de sièges	Nombre de sièges au moment de la dissolution	Nombre de sièges remportés lors des précédentes élections
Parti démocratique national (NDP) . . .	13	21700	51,4	9	1	2
Parti travailliste de Saint-Vincent (SVLP)	13	17493	41,4	4	10	11
Mouvement populaire unifié (UPM)	8	1350	3,2	—	—	—
Mouvement pour l'unité nationale (MNU) . .	4	856	2,0	—	—	—
Mouvement démocratique populaire (PDM)	4	810	1,9		2	
				13	13	13

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Hommes et femmes d'affaires.	7
Juristes.	3
Anciens fonctionnaires.	3
Comptables.	2
Agronome.	1
Electricien.	1
Secrétaire.	1
Ancien enseignant.	1
	19

3. Répartition des parlementaires suivant le sexe

Hommes	IX
Femmes	1
	19

4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

30-40 ans.	10
41-49 »	4
50-60 »	3
61-69 »	<u>2</u>
	19